



Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs et des budgets communaux

L'article L2313-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être mise en ligne sur le site de la commune et jointe au Budget. Cette note répond donc à cette obligation. Les documents budgétaires peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture au public.

I. Introduction : Notions de base en comptabilité publique

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes. Ces budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés comme par exemple l'eau et l'assainissement.

1. **Le budget Primitif (BP)** : c'est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la commune. C'est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes pour l'année à venir. C'est l'acte juridique qui autorise à procéder aux dépenses et aux encaissements. Aucune dépense ne peut être réalisée si elle n'est pas inscrite dans le budget. C'est aussi un acte politique et démocratique car il indique les orientations financières et les priorités de la politique municipale proposée par le Maire et voté par le conseil municipal. Son vote doit être effectué au plus tard le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement de l'assemblée. S'agissant d'un budget prévisionnel il est nécessaire de procéder à des adaptations en cours d'année et le conseil municipal vote alors **des décisions modificatives**.
2. **Le compte financier unique** : La commune s'est portée candidate à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2023. Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise les objectifs suivants :
 - Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
 - Améliorer la qualité des comptes

- Simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Dorénavant le conseil municipal n'aura plus à valider deux documents différents, le compte de gestion et le compte administratif. Toutes les données d'exécution budgétaire et patrimoniale seront rassemblées dans un seul et même document le CFU. La confection de ce document commun entre l'ordonnateur et le comptable sera simplifiée. Il a été mis en œuvre depuis 2024 avec les comptes de l'année précédente. C'est le document qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (Restes à Réaliser). Il doit être voté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin. Le CFU est donc le bilan financier de la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il présente aussi les résultats comptables de l'exercice.

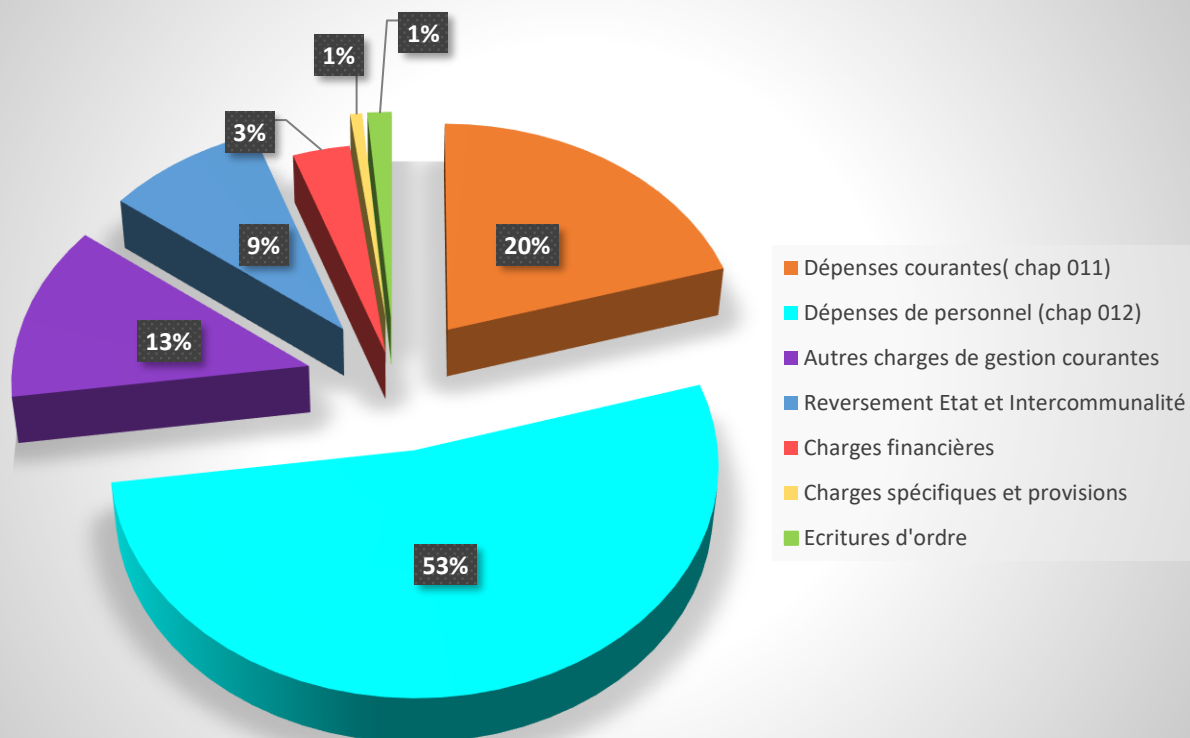
II. Les comptes Financier Unique (CFU) 2025 de la commune

1. Le budget Général

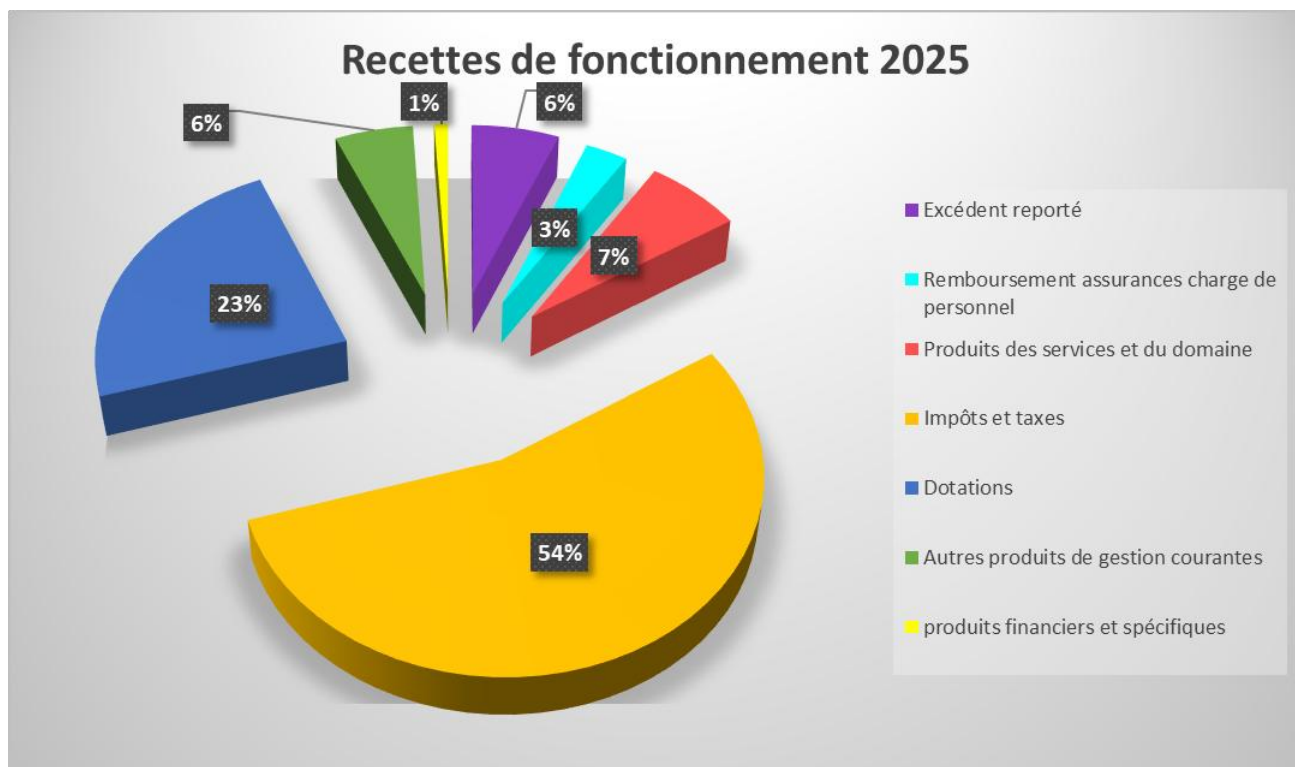
La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel communal (ainsi que le personnel mis à disposition par objectif plus pour la gestion du centre aéré et du centre ados), l'entretien, la maintenance et la consommation en fluide des bâtiments communaux, les achats de fournitures diverses, les subventions versées aux associations, le fonctionnement de l'école et des services périscolaires (garderie et cantine). À ces dépenses il convient d'ajouter le reversement à l'État et à l'intercommunalité, et le paiement des intérêts d'emprunt... Pour l'année 2025 le montant total des dépenses réelles de fonctionnement est de : 1 628 709,72 € auxquels s'ajoutent 24 591 € de dépenses d'ordre budgétaires. Les dépenses d'ordres sont des dépenses non budgétaires, il s'agit de jeux d'écritures qui donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement mais qui participent à l'équilibre du budget. La répartition des dépenses est présentée dans le graphique ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement 2025



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de prestations fournies à la population (cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public...), aux encaissements des loyers communaux, aux impôts locaux, aux dotations de l'État. Il est à noter que depuis de nombreuses années les dotations de l'État diminuent fortement. Ainsi la dotation globale de fonctionnement est passée de 167 597 € en 2012 à 34 737 € en 2025. En 2025 la commune a encaissé la somme de 1 846 634,20 € de recettes réelles (et 1 125,42 € d'écriture d'ordre non budgétaire). Les recettes sont détaillées dans le graphique ci-dessous.



La section d'investissement correspond aux acquisitions de biens et matériels durables, aux travaux d'infrastructures, aux remboursements en capital des emprunts... En résumé ce sont les dépenses qui procurent un bien durable et qui entrent dans le patrimoine de la commune avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.

Les dépenses totales (hors opérations d'ordres non budgétaires) sont de 913 156,71 € dont 337 609,18 € de remboursement du capital de la dette pour l'année 2025. Les recettes réelles d'investissement ont été de 591 890,85 € (hors opérations d'ordres non budgétaires).

Les recettes d'investissement sont composées pour l'année 2025 de la taxe d'aménagement, du FCTVA (remboursement par l'État d'une partie de la TVA payée par la commune sur les dépenses d'investissement de 2023), de l'affectation du résultat (transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour financer les investissements), de l'attribution de compensation de la CCSB et des subventions obtenues pour les travaux. La commune, pour financer ses investissements, mobilise des subventions de l'État, la Région, le Département, des fonds privés... à chaque fois que cela est possible.

Tableau des investissements réalisés en recettes et dépenses pour l'année 2025

Budget M57 INVESTISSEMENT PAR OPERATION Réalisé en 2025

Désignation/ Nom opération	Dépenses invest 2025	Recettes invest 2025
déficit/ Excédent	0,00	184 927,77
Non individualisé	62 546,60	39 463,00
Opérations financières (non individualisées)	337 609,18	292 543,95
opérations d'ordres 040	1 125,42	12 936,00
opérations d'ordres 041	3 000,00	3 000,00
Opération 117- Acquisition foncière	7 651,36	
Opération 118 acquisition de matériel et de mobilier	7 433,25	
Opération 125 réseaux de voirie	53 067,00	10 250,00
Opération 141- Château-	11 652,19	4 566,54
Opération 163-Eglise st Baume	57 273,03	
Opération 184- Aménagement bâtiment PACROS	26 940,00	21 208,50
Opération 187 Lac Mison	19 867,74	12 417,34
Opération 188 informatique	13 831,20	
Opération 192 PLU	0,00	6 079,15
Opération 202 Batiments communaux	17 854,75	
Opération 203- Rénovation thermique bâtiments communaux	0,00	13 099,00
Opération 211-panneaux de signalisation	7 564,27	
Opération 222- rénovation énergétique mairie	33 587,57	7 338,37
Opération -223-FONT MICHELLE	0,00	
Opération 225-accueil de jour itinérant la silve	125 511,95	181 680,00
Opération 226- Pont des Hostes	0,00	
Opération 227-Espace valléens liaison douces études	0,00	6 000,00
Opération 228-Schéma directeur DECI	1 615,50	
Opération 229- Caserne pompier sisteron	69 898,00	
Opération 230-vidéosurveillance	59 253,12	8 900,00
Total investissement	917 282,13	804 409,62
Total investissement sans les dépenses d'ordre	913 156,71	788 473,62

Les résultats cumulés du budget général (intégrant les reports d'excédent et les Restes à Réaliser en investissement) pour l'année 2025 sont les suivants :

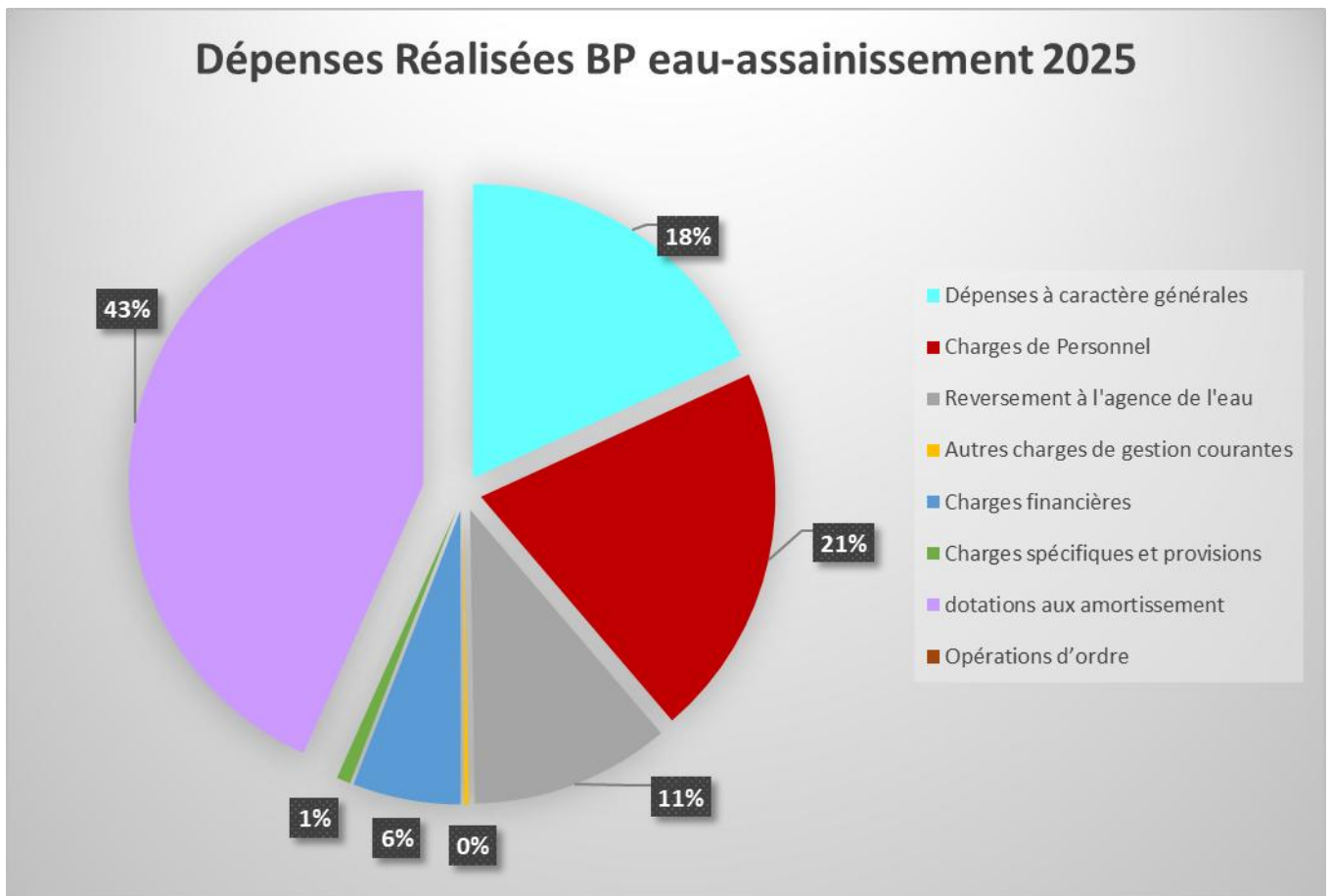
- Fonctionnement : 315 033,32 €
- Investissement : 232 840,87 €

2. Le budget de l'eau

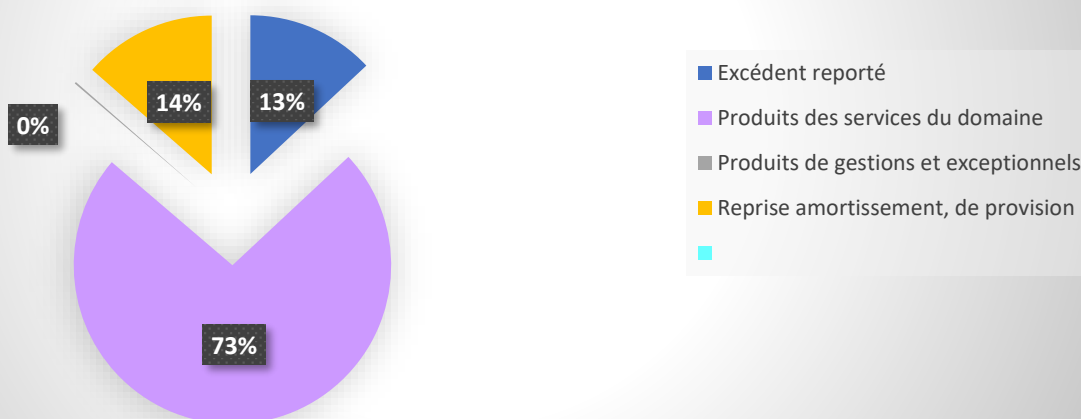
Les sections sont les mêmes que pour le budget général. La section de fonctionnement aussi appelée la section d'exploitation regroupe les charges courantes du service. Le montant des dépenses pour l'année 2025 est de 242 986,39 €. Les principales dépenses sont liées à la gestion du service (électricité, réalisation des analyses sur la qualité de l'eau, les agents, les fournitures pour l'entretien et la réparation du réseau, ...). Dans les dépenses de fonctionnement collectées par la commune pour l'agence de l'eau qu'elle lui reverse ensuite.

Les recettes liées à la vente de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2025 s'élève à 328 848,64 €. Les principales recettes sont liées à la vente de l'eau et de l'assainissement (abonnement et consommation).

Les graphiques ci-après reprennent les principales dépenses et recettes



Recettes réalisées en 2025 BP eau assainissement



En 2025 la commune a finalisé l'installation de la télégestion sur le réseau d'eau potable. Elle a réalisé les travaux de changement de conduite d'eau à la Clapisse. Elle a continué le dossier de protection des périmètres de protection des sources, lancé la mise à jour du schéma directeur de l'eau potable et les études pour le captage de la nouvelle source et des travaux d'AEP la Silve Servoules. Le montant des dépenses d'investissement pour l'année s'élève à 357 570,78 € Concernant les recettes d'investissement la commune a encaissé la somme de 308 219,75 €. Il s'agit essentiellement de subventions et de la dotation aux amortissements.

Les résultats cumulés du budget de l'eau et l'assainissement (intégrant les reports d'excédent et les Restes à Réaliser en investissement) pour l'année 2025 sont les suivants :

- Fonctionnement : 85 862,25 €
- Investissement : 58 148,97 €

3. Budget Cimetière.

Ce budget correspond aux caveaux réalisés et vendus par la commune. Les résultats du budget sont les suivants :

Section	Titre Emis en €	Mandat émis en €	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	54 364,52	53 848,18	516,34
Investissement	29 351,80	44 454,52	-15 102,72
Total	83 716,32	98 302,70	-14 586,38

Compte tenu des résultats antérieurs reporté et des restes à réaliser le résultat de clôture est 5 650,56€.

Section	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé	Résultat reste à réaliser	Résultat de clôture
Fonctionnement	516.34	3 257,92	3 774,26	0	3 774,26
Investissement	-15 102,72	16 979,02	1 876,30	0	1 876,30
Total	-14 586,38	20 236,94	5 650,56	0	5 650,56

III Les budgets prévisionnels 2026

1. Le budget Général

a. La fiscalité

Sur la commune la fiscalité pour 2026 sera inchangée par rapport à 2025

Taxe d'habitation	8.42%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	45.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	38.79 %

Le produit attendu pour l'année 2025 s'élève à 621 000 € au titre de la fiscalité directe locale. À cette somme s'ajoute 200 657 € d'allocation compensatrice liée à des abattements ou exonérations décidés par l'État. Il est à noter que la commune subit une perte de recettes sur les exonérations décidées par l'État d'environ 31 900 € soit -2% en un an. De même, cette année la dotation forfaitaire des communes diminue de 53,47%. Nous encaisserons 18 577 € au lieu de 34 737 en 2025.

Lors du transfert de compétence à la communauté de communes du Sisteronais Buëch il a été convenu que la commune percevrait en compensation de la fiscalité d'entreprise transférée (attribution de compensation) la somme de 400 608 € pour la section de fonctionnement et de 27 800 € en section d'investissement.

b. Les subventions aux associations

Le conseil municipal du 27 avril 2026 a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant attribué
ATM	200,00 €
Amis on fait la fête	20 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
Association sportive de Mison	2 000,00 €
Atelier Théâtre Horloge Parlante	500,00 €
BOUCHON D'AMOUR	500,00 €
COS Mison	1 600,00 €
C.O.S POMPIERS SISTERON	200,00 €
Chanter comme à la maison	500,00 €
Collège Marcel MASSOT Foyer éducatif	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000,00 €
Croix Rouge	200,00 €
Espoir 04	500,00 €
FNACA SISTERON	200,00 €
Football club Mison	1 500,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00 €
LIRE A MISON	1 000,00 €
Mison en Scène	4 000,00 €
MISON PARTAGE	1 000,00 €

Petite Boule Misonnaise	2 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	300,00 €
RESTOS DU CŒUR	1 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €
Secours populaire	200,00 €
SOUVENIR Français	200,00 €
En réserve	10 300,00 €
Total	40 700,00 €

c. Les budgets prévisionnels

1-Le budget général

Le conseil municipal qui s'est réuni le 27 avril 2026 a validé le budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 819 424,97 €
- Section d'investissement : 1 330 828,61 €

Détail de la section de fonctionnement :

Budget prévisionnel 2026- section de fonctionnement				
Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant prévu		Désignation	Montant prévu
Dépenses à caractère générales	387 350,00		Excédent reporté	107 033,32
Charges de Personnel	923 776,08		Remboursement charges de personnel	15 000,00
Reversement à l'Etat et l'intercommunalité	156 562,00		Produits des services du domaine	100 500,00
Autres charges de gestion courantes	239 739,00		Impôts et taxes	1 090 866,00
Charges financières	49 500,00		Dotation	395 499,65
Charges spécifiques et provisions	12 890,89		Autres produits de gestions courantes	109 400,00
Opérations d'ordre	49 607,00		Produits financiers et spécifiques	0,00
			Opérations d'ordre	1 126,00
Total	1 819 424,97		Total	1 819 424,97

Détail de la section d'investissement

INVESTISSEMENT PAR OPERATION Prévu en 2025		
Nom opération	Total prévision Dépenses 2026	Total prévision Recettes 2026
Déficit/ Excédent		
Non individualisé	31 599.05	269 176.00
Opérations financières	150 500.00	379 286.38

Opérations d'ordres patrimoniales	102 000.00	102 000.00
Opération 117- Acquisition foncière	5 500.00	
Opération 118 acquisition de matériel et de mobilier	30 780.00	
Opération 119-Aménagement Centre de Loisirs	1 800.00	
Opération 125 réseaux de voirie	45 000.00	
Opération 141- Château-	18 000.00	
Opération 160-Ecole		
Opération 163-Eglise st Baume	72 500.00	100 613.00
Opération 180-Travaux divers		
Opération 184- Aménagement bâtiment PACROS	50 000.00	
Opération 187 Lac Mison	62 000.00	34 780.00
Opération 188 logiciel	8 000.00	
Opération 192 PLU	46 000.00	
Opération 202 Bâtiments communaux	10 000.00	
Opération 203- Rénovation thermique bâtiments communaux	3 000.00	15 000.00
Opération 211-panneaux de signalisation	25 500.00	
Opération 220-Voie desserte zone AUB Contes Giratoire	10 240.57	
Opération 222- rénovation énergétique mairie	735 500.00	579 000.00
Opération -223-FONT MICHELLE	1 416.34	
Opération 224- les Eyssaras		
Opération 225-accueil de jour itinérant la Silve	425 000.00	348 900.00
Opération 226- Pont des Hostes	20 000.00	
Opération 227- Espace valléen liaison douces	33 180.00	21 200.00
Opération 228-Schéma Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)	30 000.00	11 250.00
Opération 229- Caserne des Pompiers Sisteron	27 000.00	
Opération 230- Vidéosurveillance	10 000.00	
Total investissement	1 954 515.96	1 954 515.96

L'encours de la dette :

Au 1^{er} janvier 2026 l'encours de la dette de la commune inscrite au budget général était de : 1 422 484.48 €.

Le montant de l'annuité (capital et intérêt) pour 2026 est estimé à : 620 348.97 €. La commune prévoit de rembourser 400 000€ d'emprunt relais sur cet exercice.

2-Le budget de l'eau et l'assainissement

Détail de la section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant prévu	Désignation	Montant prévu
Dépenses à caractère générales	124 580,11	Excédent reporté	36 511,22
Charges de Personnel	50 000,00	Produits des services du domaine	228 500,00
Reversement à l'agence de l'eau	13 007,48	Subvention d'exploitation	0,00
Autres charges de gestion courantes	1 000,00	Produits de gestion courantes	150,00
Charges financières	15 000,00	Reprise amortissement, de provision	0,00
Charges exceptionnelles et provisions	1 915,00	Amortissement subvention	47 345,00
Dotations aux amortissement	107 003,63		
Total	312 506,22	Total	312 506,00

Détail de la section d'investissement

N° opération	Opérations	Dépenses	Recettes
		Total prévu 2026	Total prévu 2026
	Déficit / Excédent	49 351,03	
0	Emprunt+ cautionnement	35 800,00	
0	Non individualisé		49 351,03
40	Reprise subvention d'investissement	47 345,00	107 003,63
41	Opération patrimoniale	11 630,00	11 630,00
17	Périmètre de protection des sources	66 000,00	32 480,00
23	Schéma directeur	29 600,00	26 933,00
36	Le petit niac = le duc tranche 3		62 000,00
39	Clapisse		45 500,00
42	Matériel technique	25 000,00	
43	Travaux divers eau potable	35 185,52	
44	Travaux divers assainissement	27 500,00	19 250,00
46	AEP La Silve-Servoules	268 500,00	253 575,00
47	Captage nouvelle source	25 811,11	14 000,00
	Total	621 722,66	621 722,66

L'encours de la dette du budget de l'eau et d'assainissement :

Au 1^{er} janvier 2026 l'encours de la dette pour le budget de l'eau et de l'assainissement est de 488 459,07 €.

Le montant de l'annuité (capital et intérêt) pour 2026 est estimé à : 50 000,00 €

IV-Quelques Ratios

Les ratios sont calculés à partir des résultats du compte financier 2025 (budget général uniquement). Les chiffres relatifs des moyennes mentionnés dans le tableau ci-dessous sont issus des données des communes 2024 publié en janvier 2026 par la Direction Générale Des Collectivités Locales et correspondent à la strate des communes de plus de 500hab à moins de 2000 hab.

Ratios	Mison	Moyenne communes de la strate	Moyenne régionale des communes de notre strate	Moyenne Nationale (toutes strates communes métropolitaines)
Ratio dépenses réelles de fonctionnement / population	1 469,60/hab.	757/hab.	1367/hab.	1193/hab.
Charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52.42%	44,2%	45,9%	53,6%
Charges financières (cpte 66) / dépenses réelles de fonctionnement	3.31%	2%	2.1%	1.8%
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 749,63/ hab.	948/hab	1 665/hab	1 401/ hab.
Dépenses d'investissement (hors dette)/population	348.81/ hab.	396/ hab.	776/ hab.	434/ hab.
Dépenses réelles d'investissement (y compris la dette)/ population	815.36/ hab.	472/ hab.	903/ hab.	527/ hab.
Recettes réelles d'investissement (y compris emprunt)/population	715.03/ hab.	264/ hab.	523/ hab.	294/hab.

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	23.29%	17,2%	11%	12,7%
Fiscalité locale/population	951.49/ hab.	545/ hab.	1 009/ hab.	930/ hab.
Encours de la dette (capital restant dû au 31/12/2024)/population	1 564.22/ hab.	571/ hab.	1 066/ hab.	972/ hab.
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	89.40%	60,3%	64%	69.4%
Annuité de la dette/population* (avec remboursement prêt relais)	296.14/ hab.	90/ hab.	156/ hab.	117/ hab.
Annuité de la dette/population sans le remboursement du prêt relais	118,369/ hab.	90/ hab.	156/ hab.	117/ hab.
Délai de désendettement	5.59 ans	3 ans	3.6 ans	4,7 ans

***Attention :** La commune a remboursé en 2025 un prêt relais de 200 000 €. Ce prêt avait été réalisé pour faire l'avance des subventions et du FCTVA dans le cadre des travaux de la chapelle Sainte Baume